



Mise en demeure pour caution solidaire

Par **Thierry MARTIN**, le **16/06/2011** à **09:51**

Bonjour,
Suite à un jugement de liquidation judiciaire prononcé le 19 Mai contre ma société, je viens de recevoir une mise en demeure de la banque me réclamant 6433€ pour un prêt consenti à ma société dont je me suis porté caution solidaire.
Etant au RSA depuis 1.5 an, n'ayant aucun bien immobilier, ni de liquidité, pourriez- vous SVP, me dicter la marche à suivre et m'indiquer quels sont les risques courus?
En sachant que je compte me mettre à mon compte d'ici peu avec le statut d'auto-entrepreneur.
En vous remerciant pour votre précieuse aide.
Cordialement.